

OUVERTURE D'UNE PASS A GRANDE SYNTHÈSE, CONTEXTE LOCAL ET REACTIONS

Mémoire DU Santé des migrants
Antoine Cailliau

PLAN :

I Historique d'accueil des populations migrantes sur grande Synthe

II Attendus de la PASS

III Oppositions rencontrées

IV Etat des lieux à 3 mois de l'ouverture

I Historique d'accueil des populations migrantes sur grande Synthe

Depuis le début des années 2000, des migrants tentent de passer vers l'Angleterre à partir de Dunkerque. Ils s'abritent dans des campements de fortune, notamment dans la commune de Grande-Synthe.

Camp Du Basroch

En 2005, un campement informel s'établit dans le quartier du Basroch de la commune de Grande-Synthe, à proximité de l'autoroute par laquelle s'effectuent des tentatives de passage (notamment en passant clandestin) vers la Grande-Bretagne.

Situé sur une zone inondable, le campement est particulièrement boueux et insalubre. L'aide est assurée exclusivement par le secteur associatif.

Le campement compte de nombreuses familles, y compris de jeunes enfants et femmes enceintes. En 2008, le maire de Grande-Synthe installe deux chapiteaux chauffés au Basroch, et met à disposition des personnes exilées des douches deux fois par semaine.

Durant les hivers 2010 et 2011 des chapiteaux sont réinstallés. On y recense près de 50 personnes exilées au Basroch.

En Janvier 2012: huit cabanons de 10m² sont financés par la Communauté urbaine de Dunkerque et Médecins du Monde au Basroch

Le campement regroupe des personnes principalement Kurdes originaires d'Irak, ainsi que d'autres nationalités (Iraniens, Syriens...). Dans le contexte d'une aggravation des conflits au Moyen-Orient, et d'une augmentation importante du nombre de réfugiés en Europe, la population de ce campement passe de 80 personnes au printemps 2015 à près de 3 000 à l'hiver 2015.

La CNCDH (Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme) indique dans un avis du 7 juin 2016:

« En janvier 2016, près de 3 000 personnes vivaient dans une totale promiscuité sur le terrain du Basroch, dans des conditions épouvantables, sous des abris de fortune dangereux et insalubres (bâches, tentes et cabanes précaires), dans un état de détresse et de dénuement total. L'aide aux migrants était exclusivement apportée par le secteur associatif (Secours Catholique, MSF, Salam, Terre d'errance, Emmaüs, etc.) et par de nombreux bénévoles britanniques qui travaillaient dans des conditions matérielles extrêmement rudes en étant contraints de "gérer la pénurie". »

Ce campement du Basroch est détruit après le transfert des habitants dans le camp humanitaire de La Linière, en mars 2016, un écoquartier devant être construit sur le site.

Camp humanitaire de la Linière (mars 2016)

Avec l'arrivée de l'hiver, le maire de la commune, Damien Carême, souhaite la création d'un camp humanitaire pour mettre à l'abri ces personnes. Il sollicite l'ONG Médecins Sans Frontières qui accepte de construire un camp humanitaire sur un terrain appartenant à la commune, dit "La Linière".

Ce camp se situe à 1,5km de l'ancienne jungle; il est constitué de cabanons en bois de 8 à 10 m² chacun destinés à recevoir 4 personnes.

Le camp est édifié pour un coût de 3,5 millions d'euros, dont une majorité sur fonds propres par l'ONG Médecins sans frontières (2,6 millions d'euros), le restant étant apporté par la ville de Grande-Synthe et la communauté d'agglomération de Dunkerque (900 000 euros).

La gestion du quotidien est initialement assurée par les associations, coordonnées par Utopia56, association composée uniquement de bénévoles.

Il est équipé de sanitaires, de cuisines collectives, d'espaces de sociabilité. Les soins médicaux sont assurés par Médecins du Monde, Médecins Sans Frontières, Gynécologie sans Frontières et la Croix-Rouge. Les enfants sont scolarisés dans la commune de Grande-Synthe.

A partir de juin 2016, les frais de fonctionnement sont pris en charge par l'État qui mandate une association prestataire, l'AFEJI.

À l'automne 2016, le camp de La Linière compte environ 1 300 personnes. La mairie et l'État déclarent souhaiter sa fermeture progressive, ce qui suscite l'indignation des associations et ONG.

Dans la nuit du 10 avril 2017 au 11 avril 2017, une rixe entre ethnies éclate dans le camp et provoque un gigantesque incendie qui ravage la moitié du camp composé de chalets en bois. Suite à l'incendie, environ 1000 personnes sont envoyées dans des Centres d'accueil et d'orientation à travers la France.

Camps du Puythouck

Dès le lendemain de l'incendie, des personnes sont de nouveau à Grande-Synthe et s'installent dans le bois du Puythouck à quelques encablures de l'ancien camp de La Linière. En quelques semaines, c'est près de 500 personnes, dont plusieurs familles avec des enfants en bas âge, qui sont présentes dans ce bois.

Dans ce contexte, le maire de la Ville de Grande Synthe, Damien Carême, après avoir porté plainte contre l'occupation du bois du Puythouck, entame un long travail de plaidoyer auprès des autorités préfectorales et gouvernementales, afin d'obtenir l'appui de l'Etat pour la mise en place d'un nouveau dispositif d'accueil.

Contrairement à l'année 2016, la Mairie, n'ayant pas les moyens, refuse de s'engager seule, dans la mise en place d'un tel dispositif. Le gouvernement refuse toutes les demandes de la Mairie

En décembre 2017, le Maire de Grande-Synthe ouvre un gymnase pour accueillir, pendant l'hiver, les hommes, femmes et enfants vivant dans la ville, principalement dans le bois du Puythouck. Le gymnase compte rapidement plus de 200 personnes, parfois plus de 300, mais ne réussit tout de même pas à héberger toutes les personnes faute de place. Des campements informels et insalubres continuent d'exister au Puythouck.

En mai 2018, la Mairie, en lien avec les autorités préfectorales du Nord, décide de fermer le gymnase. Plusieurs centaines de personnes sont emmenées dans des centres d'accueil et d'orientation (CAO) ou centre d'accueil et d'examen des situations (CAES) à travers les Hauts de France.

Camp de la gare

Quelques jours après, plusieurs centaines de personnes sont de nouveau présentes à Grande-Synthe. La Mairie les dirige alors vers un terrain proche de la voie ferrée et d'Usine Seveso, terrain appartenant à la Communauté urbaine de Dunkerque. Cela dure peu de temps, puisque dès le 11 juin, le site est expulsé lors d'une opération de « mise à l'abri ». Les centaines de personnes qui reviennent sont alors dirigées vers un nouveau terrain, près de la gare de Grande-Synthe.

Depuis cette date, les personnes qui vivent sur ce terrain subissent une succession d'opérations de « mise à l'abri », entraînant la destruction d'une partie des tentes installées. Parallèlement à ces expulsions, des douches et des toilettes sont installées par la Mairie.

Le 6 septembre 2018, une expulsion totale du camp de la Gare a lieu. 800 personnes vivent dans le bois. 700 sont envoyées dans les CAO et CAES de la région, environ 200 personnes ne peuvent pas être prises en charge.

Les exilés errent de nouveau à Grande-Synthe. Un point d'eau est installé par la mairie. Du côté de l'Etat, le message est très clair « Pas de point de fixation »...

En 2019 le juge administratif est saisi de la situation à Grande-Synthe. Tandis que les associations continuent de dénoncer les opérations d'expulsion qui se multiplient au Puythouck, le juge administratif et les médias sont sensibilisés à la situation grande-synthoise par deux contentieux importants :

- En mars 2019, le juge administratif rend une décision très favorable, en déclarant l'expulsion du camp de 600 personnes du 19 septembre 2017 illégale. Le tribunal administratif de Lille tranche avec une décision déclarant illégale l'utilisation des lois anti-terroristes pour octroyer la force publique, mais aussi en rappelant qu'une mise à l'abri ne peut être proposée « qu'avec le consentement exprès des migrants, selon des modalités bien précises, et sans contrainte », ce qui n'était pas le cas lors de cette expulsion.
- Un référé liberté aboutit à une première décision défavorable en mai 2019 au tribunal administratif de Lille. Les deux personnes exilées et les 9 associations requérantes font appel de cette décision devant le Conseil d'Etat, qui a condamné le 21 juin la préfecture du Nord, en parlant, s'agissant de l'hébergement, de « carence manifeste de l'Etat » ; il enjoint au préfet du Nord d'installer des dispositifs sanitaires et des maraudes d'information sur l'hébergement dans les langues principales des personnes exilées occupantes.

Les toilettes, douches et points d'eau sont effectivement installés en juillet 2019 ; pour les maraudes d'information avec des documents traduits, il faut attendre fin août, en irrespect de l'ordonnance du Conseil d'Etat qui fixait un délai d'une semaine.

Suite aux élections européennes, en juin 2019, le maire Damien Carême, élu député européen, laisse la place à un membre du conseil municipal, Martial Beyaert. Celui-ci rencontre rapidement les associations mobilisées auprès des personnes exilées à Grande-Synthe, mais décide de « faire confiance à l'Etat » sur une mise à l'abri.

Dès le 17 juillet 2019, le sous-préfet de Dunkerque annonce ainsi en réunion que le gymnase sera expulsé sur base d'un arrêté municipal pris par le nouveau maire.

En août 2019, la mairie de Grande-Synthe dépose au tribunal administratif de Lille un référé « mesures utiles », demandant au juge l'expulsion du gymnase et de ses alentours. Le référé est placardé sur la porte du gymnase sans qu'aucune information ne soit faite aux personnes habitantes. Le rapport d'huissier indique qu'il n'a pas réussi à parler avec les occupants de terrain, ceux-ci « ne parlant ni ne comprenant le français » ; à ce titre, la mairie de Grande-Synthe demande à ce qu'il n'y ait pas de contradictoire. Les associations et les personnes exilées n'ont que 3 jours pour rétablir le principe du contradictoire avec 5 personnes exilées requérantes et 3 associations en intervention volontaire). Le tribunal rend une décision d'expulsion le 4 septembre. Le gymnase et ses alentours sont expulsés le 17 septembre, avec retrait des dispositifs sanitaires – douches, toilettes, points d'eau – installés par la préfecture aux abords du gymnase suite au référé liberté de juin.

Dès le lendemain de l'expulsion, des familles arrivent à Grande-Synthe pour la première fois ou y reviennent. Installées dans les bois, leur nombre augmente rapidement, allant jusqu'à 500 personnes en octobre 2019, dont une trentaine de familles avec des enfants en bas âge, et une centaine de mineurs non accompagnés.

Un problème majeur se pose très vite: l'accès à l'eau manque cruellement aux personnes, les associations devant urgemment interpellier les autorités municipales, à l'aide de courriers, de flyers distribués au marché, de manifestations devant la mairie de Grande Synthe et la Communauté urbaine de Dunkerque, et d'une réunion avec un membre du cabinet du Maire

Camp du Prédembourg

Les personnes vivent l'hiver 2021 majoritairement dans la forêt du Puythouck, et dans le hangar de l'Ancienne Sécherie. Malgré la neige et des températures négatives, le plan Grand froid n'est pas activé par la préfecture du Nord, le sous-préfet de Dunkerque assume « le choix fait dans le Nord de ne pas ouvrir de gymnase ou de grande salle qui créerait des points de fixation ». Et les opérations d'expulsions et destructions d'abris hebdomadaires se poursuivent.

Le vendredi 16 avril 2021, la ville de Grande Synthe, les agents des services techniques de la ville, et la police municipale, au moyen d'un tracteur tirant une benne et divers engins de chantier, initient un déplacement des personnes exilées qui vivent sur différents campements du Puythouck vers un terrain à proximité de la Ferme des Jésuites – le Prédembourg.

Les personnes sont contraintes de placer leurs affaires personnelles dans une benne, sans être informées sur l'objet du déplacement de leur lieu de vie, ni sur la destination. Le point d'eau, unique accès à l'eau potable à proximité des campements de la forêt du Puythouck, est déplacé sur le nouveau terrain par les agents de la municipalité.

Une opération d'ampleur a lieu le 23 septembre: tout le site du Prédembourg est visé par une expulsion y compris la clairière centrale qui était épargnée les dernières semaines. Les forces de l'ordre forcent d'abord toutes les personnes à sortir de la zone et à se diriger vers un autre champ. Une équipe de « nettoyage » avec tractopelles détruit absolument tout ce qui se trouve sur le site du Prédembourg : toutes les tentes, tous les abris, et jette toutes les affaires personnelles que les personnes exilées n'avaient pas eu le temps de prendre avec elles.

Le 16 novembre, les autorités procèdent à l'évacuation totale du campement situé derrière la Sécherie entraînant le déplacement forcé des personnes et de nombreux départs sous la contrainte en Centre d'Accueil et d'Examen des Situations (CAES). Après plusieurs heures d'errance sur la commune, les personnes exilées sont finalement « guidées » vers un nouveau lieu, encore plus éloigné de tout, situé sur la commune de Loon-Plage.

Camp de Loon Plage

Là, elles sont désormais plus de 300 à survivre dans des conditions difficiles, sans accès à l'eau potable. Les communes se renvoient désormais la responsabilité quant à la mise à disposition d'un accès à l'eau, la mairie de Grande-Synthe affirmant qu'elle n'a pas la compétence d'installer un point d'eau sur une autre commune. Ainsi, le seul accès à l'eau potable est assuré par l'association Roots qui amène 2000 litres d'eau chaque jour. Les exilés sont éloignés de tout, l'arrêt de bus le plus proche se trouvant désormais à plus de 30 minutes à pied.

Depuis l'expulsion de grande ampleur fin de l'année 2021 sur des lieux de vie de Grande-Synthe, les

personnes sont repoussées et contraintes de s'installer à Loon-Plage.

Près d'une zone industrielle, éloignée de la ville, 400 à 600 personnes y vivent bien qu'il n'y ait aucun dispositif d'Etat en matière d'accès à l'eau et aux repas, aux soins, à l'information, etc

Concernant l'accès à l'eau:

- Les associations réclament un accès à l'eau sur le campement à l'ensemble des autorités concernées en 2022, sans réussite. Seules les associations apportent de l'eau sur le campement.
- Des cuves d'eau placées sur le campement par l'association Roots sont saisies lors d'expulsions.

Actuellement

Les personnes sont situées près d'une zone industrielle sur des terrains appartenant au Port, à cheval sur différentes collectivités (Loon Plage, Mardyck, Dunkerque, Communauté Urbaine de Dunkerque) près d'une zone industrielle particulièrement éloignée de la ville.

Un partenariat est noué avec la mairie de Mardyck qui accepte d'ouvrir un gymnase deux fois par semaine pour donner un accès à des douches à 50-80 personnes par après-midi, acheminées par navettes du campement au gymnase.

Après deux ans sans point d'eau, un point d'eau fixe est installé par les collectivités locales en décembre 2023.

La Croix-Rouge française et l'association Refugee Women's Centre proposent des navettes trois fois par semaine vers quelques douches ouvertes par les communes de Mardyck et de Grande-Synthe. Pour pallier à l'absence de tout dispositif d'hygiène sur place, une association, Help4Dunkerque a construit lors de son passage deux toilettes sèches composées d'un trou, de palettes et d'une bâche afin d'offrir un minimum d'intimité aux exilés.

Des couches sont aussi distribuées aux femmes et aux enfants pour éviter à ce public vulnérable de sortir la nuit.

Situation géographique des camps et de la polyclinique de Grande Synthe



Légende:

- 1: camp du Basroch
- 2: camp de la Linière
- 3 Camp du Puythouck
- 4: Camp du Prédembourg
- 5: Camp Loon Plage

II Attendus de la PASS

Des consultations médicales et paramédicales existent sur les camps sous forme de cliniques mobiles gérées par La Croix Rouge, Médecins du monde, Médecins sans Frontières mais malheureusement avec des moyens limités.

Actuellement il existe une PASS ouverte trois demi-journées par semaine sur le site de l'Hôpital Alexandra LEPEVE de Dunkerque.

Le nombre de permanences a été réduit, faute de temps médical.

Les associations intervenant sur les camps sont en une demande d'une offre de soins plus importante.

L'accès à la PASS de l'Hôpital Alexandra LEPEVE de Dunkerque peut également être compliqué du fait de contraintes géographiques. En effet il faut pour y accéder prendre les transports en commun avec un temps de trajet autour d'une heure depuis le camp.

On retrouve donc beaucoup de craintes de la part des patients: contrôles, contraintes liées aux horaires du camp (douche, distributions de repas, de matériel)

La polyclinique de Grande Synthe se situe beaucoup plus près du camp, il n'y a pas de nécessité de prendre les transports en commun.

Sur un autre volet, on retrouve géographiquement une répartition de personnes relevant de la grande précarité plutôt sur l'ouest dunkerquois avec un accès plus difficile au centre hospitalier de Dunkerque. Et donc relevant plus facilement d'un accès aux soins dans notre établissement.

Ainsi l'ARS des Hauts de France a sollicité notre établissement pour l'ouverture d'une PASS.

Un groupe de travail est alors mis en place pour envisager un premier projet de structuration.

Il se dessine alors une PASS sur deux volets, portés par deux équipes médicales différentes.

La consultation à visée du public de l'exil sera réalisée par une équipe médicale constituée de volontaires, et la consultation de PASS classique sera assurée par les médecins urgentistes de la structure pendant leur temps de travail.

En ce qui concerne le lieu envisagé pour la consultation, la solution retenue a été l'acquisition d'un bâtiment modulaire qui a été installé à proximité de l'entrée des urgences.

Ainsi le sujet a été soumis à discussion dans plusieurs instances de l'établissement et notamment en CME (Commission Médicale d'Etablissement).

III Oppositions rencontrées

Ces discussions qui ont eu lieu lors de cette construction de projet a été l'occasion pour chacun d'exprimer son avis

Ainsi, à l'image de notre société, les avis furent partagés.

Ce qui est notable à mon sens est la part d'imaginaire et de craintes sans réels fondements qui a pu émerger parmi les soignants de la structure. Ce d'autant que du fait de la situation géographique, notre établissement a de base un recrutement de patientèle plutôt précaire et prend déjà en soin de façon régulière la population des camps voisins.

Cependant il s'agit d'une part minoritaire mais expressive.

Ces manifestations peuvent être organisées en plusieurs thématiques:

La première concerne l'image globale de la structure.

Réaction du DIM :

« On va devenir l'hôpital des migrants »

Cette phrase qui a été prononcée en CME, reflète une crainte en lien avec l'image qui pourrait être associée à notre structure. La réputation d'un « hôpital des migrants » pourrait avoir un impact défavorable sur l'image de l'établissement et de fait engendrer une perte d'activité.

L'autre versant exposé a été également d'être l'établissement de recours pour la recherche de toxiques, avec l'idée reçue que le motif de consultation majoritaire allait être une demande de prescription de psychotropes ou antalgiques à visée de trafic ou d'usage toxicologique.

Cette idée a été reprise également par nos médecins urgentistes qui craignaient « un appel d'air », créé par l'ouverture de la PASS. Avec l'idée que cela puisse engendrer un recours majeur au service des urgences pour les populations de l'exil mais aussi pour les patients en grande précarité.

Les fausses vérités largement relayées par la presse et certaines classes politiques ont également été évoquées sur le thème d'une surconsommation de soins de la part de la population migrante.

Expression d'un sentiment d'injustice par rapport à la population générale française.

On retrouve un contexte global de pénurie médicale sur notre territoire avec plus de 20% de patients sans médecin traitant.

Ainsi, fournir l'accès en consultation à la population des camps a été présenté comme étant aux dépens de l'offre de soins à la population locale.

Il y a également mise en opposition des activités de la PASS avec l'activité classique.

Ainsi, on trouve injuste que les patients n'ayant pas de médecins traitants ne puissent pas consulter à la PASS « car ils ont une mutuelle », la mobilisation de temps médicaux et paramédicaux pour la population de l'exil ne semblant pas acceptable dans ce contexte.

Le même type de discussion a également eu lieu en ce qui concerne la fourniture de matériel médical et de médicaments.

Je vais prendre l'exemple de la fourniture de matériel de type attelles ou béquilles.

Afin de respecter les lois de concurrence entre les fournisseurs, le patient lambda sort de notre service d'urgences avec une ordonnance de matériel, qu'ils vont ensuite retirer à la pharmacie de leur choix.

Cette procédure n'étant évidemment pas applicable à la population des camps, la PASS fait l'acquisition de matériel que nous fournissons au patient à sa sortie.

D'autres opinions concernaient la pertinence des dépenses de santé par l'état français dans la situation migratoire.

En effet l'immense majorité des personnes en situation migratoire à Grande Synthe a pour but non pas de rester en France mais de passer en Angleterre.

Ainsi certains ne trouvent pas normal que "la France paye pour l'Angleterre".

Verbalisation de craintes autour de la sécurité des soignants

Réactions entendues de façon globale dans la structure:

« Les migrants vont s'installer sur le parking où stationnent nos voitures »

« ils vont finir par mettre des tentes sur le parking »

Plusieurs salariés ont interpellé sur le thème de la sécurité des personnels de la structure (et de leurs véhicules).

En discutant avec eux, il en ressort un souvenir de sentiment d'insécurité de l'époque où la population de l'exil se trouvait dispersée dans Grande Synthe.

Ceci a conduit à la création d'un groupe de travail dédié lors de la construction du projet, avec création de protocoles de sécurité.

Étant dans une « petite » structure, nous n'avons pas d'équipe de sécurité présente la journée.

En cas de nécessité, nous interpellons notre « équipe technique » qui peut se présenter en soutien.

Cependant lors des discussions, l'équipe technique s'est positionnée comme étant contre le fait d'être interpellée dans ce contexte, alors que cela n'avait jamais été remis en cause dans d'autres contextes.

Relation avec les associations

Enfin un dernier volet qui a créé des réticences est celui de la relation avec les associations locales (Médecins du Monde, la Croix Rouge, Utopia 56).

Notre équipe d'urgentistes nous rapporte des relations souvent difficiles avec ces associations dans le cadre de leur activité d'urgences classiques.

Les attentes sur la vocation d'un service d'urgences ne sont généralement pas les mêmes selon que l'on soit usager ou personnel du service. Ces incompréhensions mènent souvent à la naissance de relations conflictuelles.

Dans notre construction de la PASS, les patients relevant de la PASS classique sont pris en soins par nos urgentistes. Ceux-ci craignent alors d'être « submergés » de consultations ne relevant pas de la médecine d'urgence pour des patients qui pourraient être adressés par les associations travaillant dans le cadre de la grande précarité.

Certains d'entre eux ont d'ailleurs ouvertement décrété qu'ils allaient volontairement les faire attendre, et ainsi « tant mieux s'ils s'en vont ».

Ils ont également imposé que les patients relevant de la PASS ne seraient pas pris en soins dans le service d'urgences mais dans le local dédié de la PASS, où les urgentistes se déplaceront « à la demande, quand ils auront le temps ».

IV Etat des lieux à 3 mois de l'ouverture

J'ai choisi ce sujet de mémoire car j'ai été très surpris des réactions vives et ouvertes de certains de mes collègues de toutes les professions.

On retrouve ainsi toutes sortes d'opinions exprimant pour certains des stéréotypes plus ou moins stigmatisants, pour d'autres des idées préconçues.

J'ai trouvé assez étonnant de me dire que finalement on retrouve un reflet des réactions de nos sociétés actuelles même en sélectionnant une population de soignants exerçant dans un établissement de santé situé en zone précaire.

Ainsi un travail de fond a dû être mené, en particularité de lutte contre les idées reçues.

Nous avons eu la chance d'avoir pu nous appuyer sur l'expérience de la PASS de l'Hôpital Alexandra LEPEVE de Dunkerque.

Nous les avons fait intervenir en CME, afin de présenter leur activité (en chiffre tout comme en typologie de soins), afin de "rassurer les craintifs".

Notre PASS a ouvert depuis maintenant plusieurs mois.

Il n'y a eu aucun événement particulier depuis l'ouverture et l'on constate que globalement cette activité semble ne plus faire débat.

Il n'y a pas eu d'événement notable en terme de sécurité.

En ce qui concerne l'activité médicale en elle même, malgré la proximité avec le camp, les demandes de consultations ne sont pas exponentielles.

Les motifs principaux de consultations sont pour la plupart liés aux conditions de vie sur le camp.

Ainsi on retrouve beaucoup de dermatologie (gale, plaies, lésions impétiginisées) de maladies infectieuses (viroses hivernales etc) et des pathologies ostéo-articulaires.

On note également des consultations de renouvellement de traitements antérieurs à la migration.

Il n'y a pas eu "d'afflux massif" de patients.

Une des difficultés rencontrées dans la prise en soins des patients reste la quasi impossibilité de prévoir une seconde consultation. Malgré une compréhension certaine des explications fournies grâce au médiateur, ou autre moyen de traduction, la priorité reste la traversée vers l'Angleterre.

Ceci témoigne bien que la priorité de ces patients reste malheureusement de pourvoir aux besoins primaires et de poursuivre leur processus migratoire.

Nous restons vigilants car il existe sur le camp un trafic de médicaments, très probablement géré en grande partie par les passeurs opérant sur le camp.

Nous rencontrons régulièrement des consultations avec un motif de plainte algique non soulagée ou d'anxiété pour lesquelles il est parfois difficile de faire la part des choses.

Nous avons harmonisé nos pratiques entre médecins et avec celles de nos homologues de Dunkerque, notamment en terme de molécules prescrites et de durée de prescription.

Les relations avec les associations sont actuellement plus sereines qu'auparavant avec une meilleure compréhension réciproque des activités de chacun.